

100% MOTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 378 000,00 euros
Siège social : 40 rue Ettore Bugatti, Parc d'activité GAROSUD Lot 3
34000 MONTPELLIER

404 744 120 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 02 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE DEUX JANVIER,
A QUATORZE HEURES QUARANTE-CINQ,

La Société **N.D.K.**, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social Chemin de la Fauceille Espace Automobile, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 379 492 374, représentée par **Monsieur Didier CHABRIER**, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société **100% MOTO**,

A pris les décisions suivantes :

- *Refonte et adoption des nouveaux statuts de la Société,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION : REFONTE ET ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

L'Associée Unique décide, après avoir pris connaissance du projet de statuts refondus, d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts refondus régissant la Société.

DEUXIÈME DÉCISION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société N.D.K.
M. Didier CHABRIER

Signé par :
Didier CHABRIER
14BC61CF0CB2456...